

FICHE D'INFORMATION : HUILE DE PALME

→ Exclure l'huile de palme des négociations portant sur des accords de libre-échange ne produira pas l'effet escompté. Voici pourquoi

De quoi s'agit-il ?

La Suisse négocie actuellement, sous l'égide de l'AELE, la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Malaisie et l'Indonésie. Au vu de l'importance économique de l'huile de palme, il est clair que la libéralisation de son commerce représente une priorité pour les deux pays. Cependant, la production de cette huile occasionne des dommages environnementaux et sociaux dans les pays concernés, raison pour laquelle des voix s'opposent, en Suisse, à l'ouverture de notre marché. La motion du conseiller national UDC Jean-Pierre Grin (16.3332) ainsi que les initiatives des cantons de Genève (18.303) et de Thurgovie (17.317) demandent d'exclure l'huile de palme des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec ces pays. L'acceptation de ces interventions rendrait les négociations avec ces deux pays impossibles et serait dommageable pour l'économie suisse.

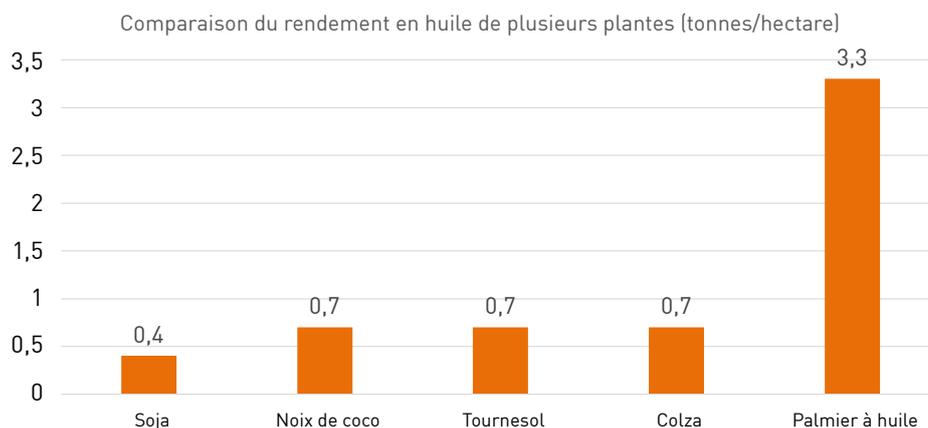
Remarque préliminaire

Les défis entourant la culture du palmier à huile sont incontestés. Cependant, introduire une protection tarifaire sur cette matière première ne résoudrait rien : cela n'aiderait pas les pays en développement et ne protégerait ni l'agriculture ni l'industrie suisses. Au contraire, une telle mesure nuirait fortement à l'économie. Voici pourquoi :

Prélever des droits de douane suisses sur l'huile de palme ...

1. ... n'entraînerait pas de changements durables dans les pays en développement

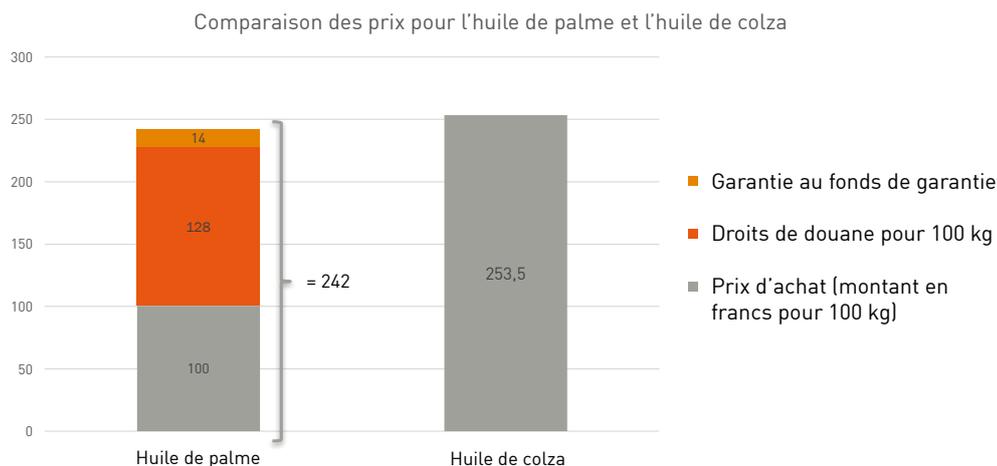
- En comparaison internationale, la Suisse importe des quantités marginales d'huile de palme. En revanche, elle exprime une forte demande d'huile de palme certifiée. Si l'huile de palme devait être soumise à des droits de douane prohibitifs, la demande d'huile certifiée reculerait aussi. Dans la mesure où les exportations destinées à des marchés – très cloisonnés – comme celui de la Suisse sont faibles, les producteurs d'huile de palme dépendent surtout de la demande en Asie (cf. annexe). Leur demande d'huile de palme certifiée est faible. D'après des estimations de la branche, la majeure partie de l'huile de palme utilisée en Suisse est certifiée – on atteint même pratiquement le 100 % pour l'alimentation. À l'échelle mondiale, [ce taux avoisine 20 %](#). Les producteurs d'huile de palme misant sur des méthodes durables obtiennent parfois le même prix pour leur produit que des producteurs conventionnels – alors qu'ils ont des frais supérieurs. **Aussi longtemps que des pays comme la Suisse discrimineront l'huile de palme, les agriculteurs et les entreprises dans les pays en développement ne seront guère incités à produire de manière durable.**
- Remplacer l'huile de palme par une autre matière première, comme l'huile de colza, ne résoudrait pas les problèmes environnementaux. La culture du palmier à huile renferme certes des risques, mais aucune autre huile ne peut être extraite aussi efficacement et nécessite aussi peu de surfaces cultivables – c'est pourquoi le [WWF](#) recommande de ne pas remplacer l'huile de palme par d'autres huiles végétales. **Avec une production de jusqu'à 3,3 tonnes d'huile par hectare et par an, le palmier à huile est la plante oléagineuse la plus productive.**



- En Malaisie et en Indonésie, la culture du palmier à huile constitue **une source de revenu importante** et a notamment permis de réduire la pauvreté. [Plus de 50 millions de personnes vivent de cette industrie en Indonésie](#). Les priver de la possibilité d'exporter, c'est les priver de la possibilité de gagner leur vie.
- Au lieu d'introduire des droits de douane, il serait plus efficace d'encourager une culture durable du palmier à huile sur le terrain – en particulier chez les petits exploitants qui produisent 40 % environ des récoltes. Il est également illogique de verser des fonds de l'aide au développement à des plantations durables pour ensuite soumettre l'huile de palme produite à des droits de douane élevés.

2. ... ne protégerait pas l'agriculture suisse

- Si l'on voulait, en cas de baisse des droits de douane sur l'huile de palme, protéger l'industrie du colza suisse, il faudrait que l'huile de colza soit plus attractive tant pour les consommateurs que les producteurs. Or c'est peu probable. Alors même que le prix en Suisse est jusqu'à 141 % supérieur au prix du marché mondial, en raison de droits de douane élevés et d'autres taxes, l'huile de palme reste bien plus avantageuse que l'huile de colza. L'huile de palme est déjà utilisée dans les domaines où les coûts jouent un rôle important. En revanche, les producteurs agroalimentaires continueront d'utiliser l'huile de colza pour les produits où le type d'huile permet de se différencier. Il est peu probable que des consommateurs décident d'utiliser de l'huile de palme plutôt que de l'huile de colza pour faire leur sauce à salade, même si elle est meilleur marché. De même, les producteurs suisses de chips de pommes de terre ne mettront pas en jeu leur marque en décidant de frire les lamelles de pomme de terre dans de l'huile de palme, même si les droits de douane baissent. À cela s'ajoute que de nombreux producteurs renonceront difficilement à l'huile de palme, dans la mesure où l'huile de colza ou d'autres huiles n'en sont pas des substituts parfaits, comme nous l'expliquons ci-après.



Source : Administration fédérale des douanes (base : 1511.1090 - Huile de palme, brute, de Malaisie, 2017), Swiss Granum (2018)

3. ... ferait augmenter les coûts de production de l'industrie agroalimentaire suisse

- Il n'est pas aisé de remplacer l'huile de palme dans certaines denrées alimentaires – même par de l'huile de colza, car celle-ci a des propriétés chimiques très différentes. À température ambiante, l'huile de palme est solide et gustativement neutre. Dans l'industrie chocolatière, par exemple, elle est importante pour la réalisation de crèmes. Elle pourrait éventuellement être remplacée par de l'huile de noix de coco, mais pas par de l'huile de colza. Ainsi, si les droits de douane sur l'huile de palme sont relevés, les coûts de production de l'industrie agroalimentaire augmenteront. Or une hausse artificielle de ces coûts constituerait un désavantage concurrentiel qui freinerait les investissements en Suisse et donc la création d'emplois. Cela ne profiterait ni aux agriculteurs suisses ni à au développement durable des pays en développement.

4. ... bloquerait l'accès des entreprises exportatrices suisses à des marchés prometteurs

- Des pays comme la Malaisie et l'Indonésie sont d'ores et déjà des marchés importants pour l'industrie exportatrice suisse. [L'indice du commerce extérieur d'économiesuisse](#) montre que les entreprises suisses pourraient réaliser des bénéfices beaucoup plus élevés dans ces pays si l'accès au marché était meilleur. Il n'existe pas d'accord de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie ou l'Indonésie. Il n'est dès lors pas étonnant que l'Indonésie, par exemple, avec une classe moyenne croissante et ses 260 millions d'habitants, affiche un potentiel élevé selon l'indice du commerce extérieur d'économiesuisse et se place au 17^e rang, devant la Turquie. La Malaisie est au 33^e rang, devant Israël. Le classement établi sur la base des flux commerciaux effectifs est différent : l'Indonésie se situe au 44^e rang, la Malaisie au 40^e. En d'autres termes, un potentiel considérable reste à exploiter et un accord de libre-échange serait utile à l'économie suisse.
- Les négociations n'aboutiront pas si la Suisse exclut l'huile de palme. En effet, ni la Malaisie ni l'Indonésie n'accepteront qu'un de leurs principaux produits d'exportation soit discriminé (cf. annexe), tout comme la Suisse ne signerait pas un accord si la partie adverse souhaitait laisser de côté les montres. La part de l'huile de palme à l'ensemble des exportations indonésiennes correspond à la part des montres dans les exportations suisses.

5. Résumé

- Le prix économique de la motion Grin et des initiatives des cantons de Genève et de Thurgovie est élevé : ces interventions entravent la conclusion d'accords de libre-échange avec des marchés émergents et privent ainsi des entreprises exportatrices suisses de bénéfices élevés. En même temps, elles ne permettent pas d'atteindre deux des objectifs fixés : elles n'aident pas l'agriculture suisse ni n'améliorent la situation dans les pays producteurs du tiers monde. Enfin, il est important de noter que les accords de libre-échange font bien plus que supprimer des droits de douane. Ils créent également une plateforme qui améliore l'accès à des États partenaires pour discuter régulièrement de thèmes tels que le développement durable et réaliser des progrès ensemble. Dans ce domaine également, les accords de libre-échange sont un instrument important et plus efficace qu'une protection tarifaire.

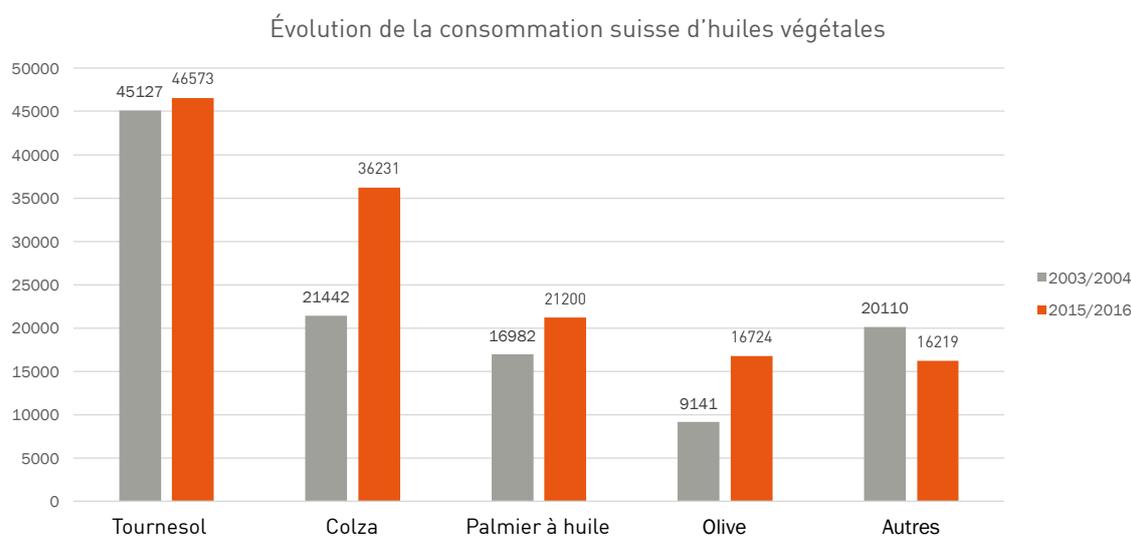
Annexe : Informations générales sur l'huile de palme

1. L'huile de palme à l'échelle mondiale : importance croissante

- Aucune huile végétale n'est aussi demandée, à l'échelle mondiale, que l'huile de palme, et la demande augmente chaque année. En 2017, sa consommation mondiale se montait à 62,6 millions de tonnes. L'huile de palme est utilisée pour la confection de nombreux produits comme le chocolat, les biscuits, des aliments pour animaux, les cosmétiques et aussi les biocarburants. La Banque mondiale estime que cette tendance va se poursuivre¹ : sachant que la population mondiale augmente et avec elle la consommation, la production d'huiles végétales devra croître de 28 millions de tonnes par an à partir de 2020. L'huile de palme joue un rôle important à cet égard, entre autres du fait qu'aucune autre plante oléagineuse n'égale son rendement.
- La Malaisie et l'Indonésie sont les plus grands producteurs d'huile de palme – elles contribuent à hauteur de 85 % à la production totale². Les principaux acheteurs d'huile de palme indonésienne sont la Chine, l'Inde, le Pakistan, la Malaisie et les Pays-Bas. La Suisse, avec sa part de 0,03 % au marché mondial est un consommateur négligeable – la population suisse représente 0,11 % de la population mondiale.

2. L'huile de palme en Suisse : des droits de douane compliqués

- La Suisse importe aux alentours de 30 000 tonnes d'huile de palme par an, sous différentes formes. À titre de comparaison, la production suisse d'huile de colza atteint 26 603 tonnes³. Les Suisses consomment 21 200 tonnes d'huile de palme par an (cf. tableau ci-après). La différence entre le volume importé et celui consommé s'explique par le fait qu'une partie de l'huile de palme est réexportée et n'est donc pas consommée en Suisse.



Source : BLW/SwissOlio

- La protection tarifaire suisse appliquée à l'huile de palme est compliquée, car elle varie en fonction de sa provenance et de son utilisation. La Suisse accorde ainsi des facilitations douanières à certains pays en développement. Le Cambodge, par exemple, qui est un des pays les moins développés (least developed countries, LDC), est exonéré de tous droits de douane. De même, l'huile de palme importée en Suisse à usage technique, comme la fabrication de shampooing, est soumise à des droits de douane faibles voire nuls. Quant à l'huile de palme pure de Malaisie, elle est taxée : les droits de douane peuvent atteindre 127 francs pour 100 kg⁴.

1 https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/159dce004ea3bd0fb359f71dc0e8434d/WBG+Framework+and+IFC+Strategy_FINAL_FOR+WEB.pdf?MOD=AJPERES

2 <https://www.indonesia-investments.com/business/commodities/palm-oil/item166?>

3 <https://www.agrarbericht.ch/fr/marche/produits-vegetaux/oleagineux>

4 En 2017, les droits de douane sur l'huile de palme brute (1511.1090) et ses fractions (1511.9018) se montaient à 119,4 francs.

Pays d'origine	Volume en t	Valeur en mio. CHF	Prix pour 100 kg sans taxes	Variation depuis 2007 (volume)	Droits de douane max.
Total	29475	34,6	117	+5 %	
Malaisie	7602	9,2	121	+26 %	127,7
Indonésie	376	0,43	114	-81 %	0
Cambodge	3511	4,1	116	+136 %	0

Source : Administration fédérale des douanes, 2017 (1511 – huile de palme et ses fractions, aussi raffinée, mais non modifiée chimiquement)

- Enfin, il faut ajouter des contributions au fonds de garantie de 14,05 francs pour 100 kg environ quand l'huile de palme est utilisée à des fins alimentaires. Retenons que si le prix international de l'huile de palme de Malaisie est de 100,40 francs pour 100 kg, par exemple, l'importateur suisse paie 241,5 francs. L'huile de colza coûte 253,5 francs pour 100 kg.